

Formation de base, de spécialisation et approfondissement à la médiation

Médiation familiale, civile et commerciale et sociale

PROGRAMME

- Théorie et pratique de la médiation : analyse du conflit, le conflit et la communication, les modes de résolutions des conflits, le processus de médiation volontaire et judiciaire, le droit et la médiation, la déontologie du médiateur, les méthodes de négociation en médiation, la communication et la relation, la sociologie et la médiation, la psychologie et la médiation, la philosophie et l'éthique de la médiation, rôle des intervenants du monde judiciaire et la médiation, les spécificités propres à chaque type de médiation, la communication non violente, l'analyse systémique, l'analyse transactionnelle, l'approche neuro cognitive,...
- Exercices pratiques, jeux de rôle, lectures personnelles
- Supervisions individuelles et collectives
- Importance accordée à l'implication personnelle

<http://www.trialogues.be/portfolio-view/formation-mediation/>
<http://www.trialogues.be/wp-content/uploads/2012/09/BROCHURE-2016-2017.pdf>

CONDITIONS

Etre titulaire d'un diplôme de baccalauréat minimum et/ou 3 ans d'expérience professionnelle et s'engager à poursuivre le cursus complet de deux ans (tronc commun en formation de base et approfondissement).

DUREE ET PRIX

Deux ans. 2000,00 € par an. Tarif incluant les supervisions individuelles et collectives.

HORAIRE

Un lundi sur deux de 9h30 à 16h30, sauf pendant les vacances scolaires. Début de la formation: 20 mars 2017. Lieu : Bruxelles (La Grande Porte, rue Notre-Seigneur 9 à 1000 Bruxelles)

CANDIDATURES

Sélection des candidats établie sur base d'un dossier comprenant le CV du candidat, une lettre de motivation ainsi que le formulaire d'inscription complété.

Clôture des candidatures : **31 janvier 2017** - Entretien préliminaire sur rendez-vous -
Nombre de participants : maximum 16 -Possibilité de demander son agrément à la Commission fédérale de médiation en qualité de médiateur à l'issue de la formation de base et spécialisation.

Pour toute information complémentaire et programme détaillé: www.trialogues.be et par mail à f.dufays@trialogues.be ou 32.(0) 472 74 74 43 (les lundis et vendredis).

L'équipe d'intervenants Trialogues: Isabelle Humier, Evelyne Meissirel du Souzy, Tanguy Roosen, Florence van de Putte.

Formulaire d'inscription

A renvoyer à TRIIALOGUES, AVANT LE 31 janvier 2017: info@trialogues.be

Evelyne Meissirel du Souzy, Responsable de la formation
La Grande Porte – rue Notre Seigneur 9 – 1000 Bruxelles

NOM:	Prénom:
Rue:	Numéro:
Code postal:	Localité:
Profession:	Société/Institution:
Tél:	Fax:
Email:	GSM:
<u>Coordonnées de facturation:</u>	
<u>TVA n°:</u>	

- Je m'inscris au séminaire formation :
- Je verse ce jour un acompte de **500,00 €** en faveur du compte n° **BE63 3631 4153 9208** ouvert au nom de TRIIALOGUES (référence à rappeler : nom + FQ 2017-2019), et accepte les conditions générales de paiement.

Date :

Signature :

Conditions générales de paiement

1. L'inscription à la formation en médiation est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme (deux ans).
2. Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues asbl auprès de la banque ING sur le numéro de compte suivant : **BE63 3631 4153 9208**.
- La réception du paiement vaut inscription définitive.
3. Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.
4. Le montant versé n'est pas remboursable en cas d'absence et les attestations délivrées ne seront établies que sur base des heures de formation auxquelles le participant aura effectivement assisté.
5. En ce qui concerne la formation qualifiante à la médiation, étalée sur deux ans, des facilités de paiement sont accordées aux participants et le montant dû de 4.000,00 euros (2.000,00 par an), peut être réglé sous forme de quatre acomptes identiques (500,00 euros), à payer au plus tard pour les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 30 décembre de chaque année.
6. Trialogues asbl se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre de participants est insuffisant. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.
7. Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.
8. Le montant dû pour les deux années est exigible dans son intégralité, même en cas de décision du participant de ne plus assister à la formation.